

# **Année de la France au Brésil**

## **Forum franco-brésilien de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**

---

**L'Agence d'Evaluation de la Recherche  
et de l'Enseignement Supérieur :**

**Pr. Gilbert Knaub**

*Conseiller du Président*

<http://www.aeres-evaluation.fr>

# Missions et objectifs de l'AERES

---

- Evaluer :
  - les établissements d'ES & R (universités, écoles, organismes de recherche)
  - Les laboratoires de recherche
  - Les formations et les diplômes
- Aider les entités évaluées à l'amélioration continue de leurs pratiques,
- Eclairer les décideurs :
  - L'état (financements, reconnaissance de diplôme)
  - Organismes de R (labellisation de laboratoires)
  - Autres (Coll. Terr, Entreprises, Familles)

# Statut et organisation de l'AERES

---

- Statut : Autorité administrative indépendante
- Organisation
  - Président, membre du Conseil qu'il préside
  - Conseil de l'Agence : 25 membres
  - 3 sections
    - Etablissements, (Directeur M Cormier)
    - Sec. Unités de recherche, (Directeur P Glorieux)
    - Sec. des formations, (Directeur A Menand)
  - Des services supports, (SG A Picard)

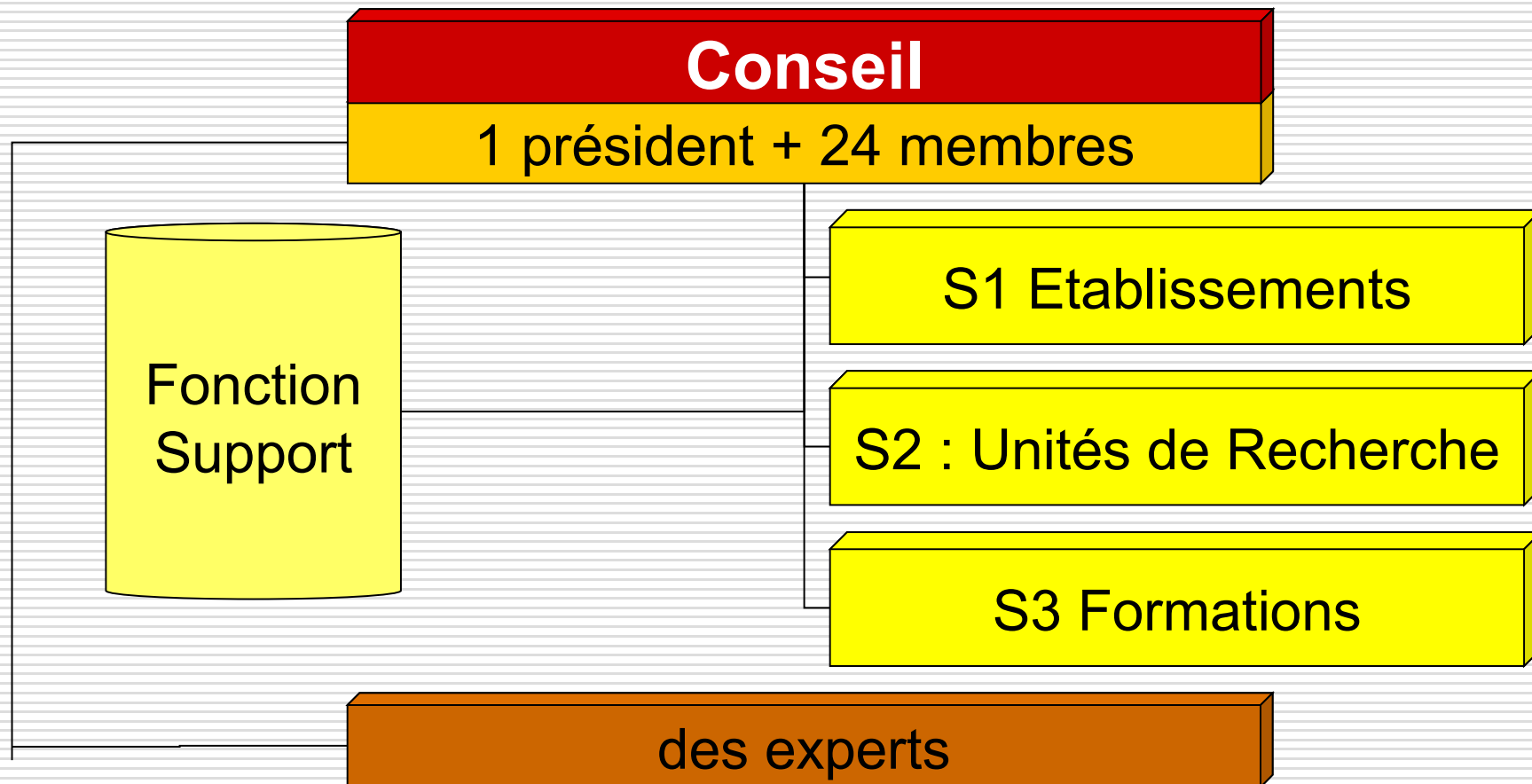
# Statut et organisation de l'AERES

---

- Organisation scientifique
  - 90 délégués scientifiques à temps partiel.
  - 4500 experts dont 20% hors de France.
- Organisation administrative « support »
  - 70 personnels administratifs et techniques à temps plein.
- Budget : 14 M d'Euros

# Statut et organisation de l'AERES

---



# Les principes fondateurs et leur application : l'indépendance

---

Le statut d'autorité administrative indépendante permet à l'AERES d'exercer ses missions à l'abri de toute pression émanant :

- ❑ des autorités gouvernementales,
- ❑ des évalués,
- ❑ ou de toute autre partie prenante.

L'AERES s'attache à garantir le **respect des règles déontologiques** et tout particulièrement celles concernant le **conflit d'intérêts**.

# Les principes fondateurs : compétence des experts et transparence des procédures

---

- La qualité de l'évaluation repose sur :
  - les **compétences de l'expert** et l'adéquation de son profil à l'objet évalué,
  - une **méthodologie et des procédures** garantissant l'égalité de traitement,
  - l'élaboration par l'AERES d'un système de management de la qualité.
  
- La transparence de l'évaluation repose sur la publication (site internet) :
  - des critères et méthodes d'évaluation
  - de la liste des experts et de leur qualité,
  - de l'ensemble des rapports d'évaluation

# Principes méthodologiques

---

- Respect des missions et objectifs de chaque structure évaluée:
  - Les critères définis et les procédures mises en œuvre par l'agence prennent en compte :
    - la diversité de nature et de mission des structures et des formations évaluées
    - ainsi que la diversité des champs disciplinaires.
- L'évaluation institutionnelle repose sur une intégration de l'évaluation de la recherche et de l'offre de formation.



# Principes méthodologiques

---

- **Auto-évaluation** : les établissements conduisent une évaluation interne
- **Visite sur site** : un comité d'experts effectue une visite sur site pour les établissements, les unités de recherche et les écoles doctorales.
- **Notation** : pour l'évaluation des unités de recherche et des formations, l'AERES a introduit une notation multicritères permettant de mieux caractériser l'entité évaluée.
- **Observations** : tous les rapports d'évaluation sont adressés aux structures évaluées afin qu'elles puissent faire part de leurs observations qui sont rendues publiques avec les rapports.

# Principes méthodologiques

## Ex : critères de notation en recherche

---

- La qualité scientifique et la production
- Le rayonnement et l'attractivité.
- La stratégie, la gouvernance et la vie du laboratoire
- L'appréciation du projet.

# Les travaux 2009 - 2010

---

- **Etablissements :**
  - 79 universités et écoles
  - 3 organismes de recherche
- **Unités de recherche :** 754 (universités, écoles et unités propres d'organismes).
- **Formations :**
  - 500 mentions de licences
  - 400 mentions de master (1500 spécialités)
  - 72 écoles doctorales

# Evaluation externe de l'AERES

---

- l'Agence se soumettra à une évaluation externe en 2010 (ENQA – EQAR), elle termine actuellement son autoévaluation

Je vous remercie de votre attention

